

Projet ministériel de transformation du CAPA-SH en CAPPEI : une nouvelle étape dans le processus de destruction de l'ASH

La ministre prétend remplacer le CAPA-SH et le 2CASH par une formation unique premier et second degré : le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive). Ce projet prévoit :

- **la réduction de 400 heures de formation avec le CAPA-SH à 300** (alors même que le CAPSAIS était à 750 heures) avec "tronc commun" de 144 heures ;
- **l'indifférenciation du premier degré et du second degré**, les enseignants titulaires du CAPEI étant « appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, établissements, services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers" ;
- **la fusion des actuelles options du CAPA-SH** (par exemple : fusion des options E et G) ;
- **la restriction d'accès à la formation**, l'affectation sur un poste spécialisé conditionnant l'accès à la formation au CAPPEI ;
- **l'ajout d'une épreuve** où il s'agit pour le candidat de témoigner "de son rôle de personne ressource dans le cadre de l'éducation inclusive" (ce qui soulève aussi la question de l'avenir des enseignants actuellement en poste qui ne pourront pas être "personnel ressource").

Une fois encore, la formation des enseignants et les spécificités correspondant aux différentes options du CAPA-SH sont sacrifiées sur l'autel des économies budgétaires, au nom du sacro-saint principe d'inclusion.

Une fois encore, l'essence même du métier d'enseignant, qui est d'enseigner, est remise en cause, les enseignants spécialisés se transformant en "personnels ressources".

Une fois encore, on s'achemine vers la fusion des corps (1^{er} et 2nd degrés) génératrice de polyvalence et de fragilisation des statuts particuliers.

Une fois encore ce n'est la transformation mais une véritable destruction de l'ASH qui est en marche.

Force Ouvrière maintient son orientation d'un enseignement adapté à la difficulté et/ou au handicap de chaque élève et revendique, donc le maintien du volume actuel des heures de formation et des options actuelles du CAPA-SH ainsi que le maintien de tous les postes ASH, de toutes les classes et structures spécialisées.